

## Les Nations-Unies

Le dernier sujet que je traiterai—j'aurais peut-être dû en parler au début—porte sur nos relations actuelles avec l'organisme qui, malgré ses faiblesses et les déceptions qu'il a suscitées, reste notre meilleur espoir de paix. Je veux parler de l'Organisation des Nations Unies. Je me dois, avant de terminer cet exposé de dire au moins un mot de l'Organisation des Nations Unies dont l'Assemblée doit se réunir sous peu à Paris. Les délégués du Canada ont déjà été désignés conformément à ce que j'estime être l'utile principe de la représentation de tous les partis. La réunion prochaine de l'Assemblée peut avoir d'importantes conséquences. L'Assemblée sera saisie de plusieurs questions importantes. Plus importante encore que les sujets à débattre, il y a l'impression ressentie au sein de la plupart des délégations que l'Organisation des Nations Unies est parvenue à la croisée des chemins ou s'en approche.

Deux tendances actuelles me portent à parler de la sorte. L'une est représentée par la division du monde en blocs opposés et d'intérêts contraires, comme on a pu s'en rendre compte au cours des deux dernières sessions, chaque fois qu'il y a eu débat. Un tel état de choses ne peut se perpétuer sans réduire l'utilité du rôle de l'Assemblée, en tant qu'organisme universel. Le monde occidental, bien entendu, n'est pas le premier responsable de cette tendance, mais quiconque en est responsable contribue à affaiblir les fondements de notre organisme mondial, lequel court ainsi le danger de ne devenir qu'une arme dans la guerre froide. Il nous faut nous tenir en garde contre ce péril, car si l'Organisation en vient là, ce sera le signe d'une transformation complète de l'idéal que nous envisagions quand nous avons signé la Charte, à une époque qui nous semble maintenant bien lointaine.

Un autre danger, qui me paraît, lui aussi, grandissant, c'est que certains membres des Nations Unies—ce ne sont pas toujours ceux qui s'appliquent le plus à répandre les principes dont s'inspire l'Organisation—envisagent presque avec mépris les résolutions des Nations Unies. Quand ces propositions vont à l'encontre de leur politique nationale, ils en font fi. Si la coutume s'établit de passer outre à toute résolution qui ne cadre pas avec le programme d'un État membre, les Nations Unies subiront avant très longtemps le sort de la Société des Nations. Il faut donc faire vigilance et chercher, par les moyens à notre disposition, à empêcher cette pratique de s'implanter.

Parmi les résultats plus positifs, notons que, durant l'année écoulée depuis la dernière assemblée, les Nations Unies ont démontré ce qu'elles peuvent faire, en résistant à l'agression en Corée. Le 29 avril 1948, le Premier ministre disait, à la Chambre:

Notre foi dans l'Organisation des Nations Unies, en tant qu'organisme efficace pour le maintien de la paix et de la sécurité, a été assez fortement ébranlée.

Il ajoutait cependant:

Mais ce qui n'a pas été ébranlé, c'est notre résolution d'en faire, ou de réaliser dans ses cadres, un organisme efficace en vue de ces fins.

A mesure que le Conseil de sécurité perdait de son efficacité, nous, du Canada, avons essayé de donner suite à cet esprit de résolution en appuyant les mesures prises au sein même de l'Assemblée de l'Organisation des Nations Unies en vue de la mettre mieux en mesure de faire face, d'une manière efficace, à toute agression reconnue dont elle pourrait être saisie. Toutefois, bien plus remarquable que n'importe quelle résolution ou mesure de ce genre prise par l'Assemblée est l'application du principe de la résistance collective à l'agression par ceux qui combattent actuellement pour les Nations Unies en Corée. L'affaire de Corée a fourni aux nations libres un certain nombre de leçons qui, dans la suite, pourront être d'un grand bienfait pour les Nations Unies, pourvu qu'on les étudie avec soin et qu'on les interprète avec exactitude. Il